

REFLETS



Bulletin Municipal de Dunes



*Semestriel – Numéro **159** – Janvier—Juin 2025*

Sommaire

- Séances du Conseil Municipal
- Un repas offert aux aînés par la municipalité
- La soirée d'hypnose : un franc succès
- Les vœux à la population
- Les 100 ans de Gisèle Canouet
- Le comité a régalé les invités
- Mettre en valeur la tradition et le patrimoine occitan
- Premier lâcher de truite de la saison
- Le loto de l'école remporte un beau succès
- Journée d'entretien des sentiers du Brulhois
- Un défilé haut en couleur pour le roi Carnaval
- Collecte du SMEEOM les jours fériés
- De nombreux visiteurs au vide-greniers
- La MAM Eloka s'active
- Commémoration du 08 mai 1945
- Une journée à la ferme enchanteresse
- Acte de vandalisme
- Les vieux pistons font vibrer le Brulhois
- Fête de la musique et feu de la Saint-Jean
- Rappels pratiques - Réglementation
- Arrêt du service téléphonique cuivre
- Pages récréatives
- Rubrique des Administrés

Rédaction et Réalisation
Conseil Municipal
Mairie de Dunes
Téléphone : 05 63 39 90 51
Adresse mail : mairie-dunes@info82.com

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Mercredi 26 février 2025

1 – Points sur les travaux

M. MORELLINI pour la Commission Travaux informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle des Templiers.

A ce stade, la majorité des travaux sont avancés et la Commission Aménagement et Entretien des Bâtiments Communaux a choisi les couleurs des peintures.

2 – Modification des statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification)

DEL_001_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet des statuts rénovés a pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées.

Le point d'utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'information géographiques est complété pour élargir les services proposés par le SDE dans le domaine cartographique. S'agissant d'une modification statutaire celle-ci est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux conformément à l'article L5211-20 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les statuts modifiés du SDE 82,
- Autorise M. le Maire à notifier cette décision par délibération au président du SDE.

3 – Election des délégués à la CIAF

DEL_002_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du passage de la Ligne à Grande Vitesse, le Conseil Départemental a instauré des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (cette commission ne traitera que du foncier non bâti). Pour ce qui nous concerne, cette commission regroupe les communes de Donzac, Dunes, Sistels, Saint-Cirice et Saint-Loup.

La représentativité de notre commune doit être composée de la manière suivante :

- Le Maire,

- 3 propriétaires de foncier non-bâti de la commune élus par le Conseil Municipal (2 titulaires et 1 suppléant) et qui auront fait acte de candidature par écrit avant le jour et l'heure de l'élection (soit le 26/02/2025 à 19h00),

- 2 exploitants agricoles nommés par la chambre d'agriculture et qui auront fait acte de candidature auprès de la Chambre.

M. le Maire précise :

- Que l'information concernant les dépôts de candidature pour les propriétaires de fonciers de non-bâti parue sur l'application Panneapocket a été affichée en Mairie et a été déposée dans le cadre des annonces légales comme l'exige la loi, dans un Journal d'Annonces Légales (la Dépêche du Midi) dans les délais impartis.

- Qu'à l'issue de la publication, trois candidatures ont été déposées :

M. ASTRUC Christian,

Mme DEBONO Marianne,

M. MOLIE Roger.

L'élection à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- **1^{er} tour de scrutin : élection des 2 titulaires :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

M. MOLIE Roger : 10 voix,

M. ASTRUC Christian : 6 voix,

Mme DEBONO Marianne : 6 voix.

M. MOLIE Roger est élu en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

- **2^{ème} tour de scrutin :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

Mme DEBONO Marianne : 6 voix,

M. ASTRUC Christian : 5 voix.

Mme DEBONO ayant obtenu la majorité relative est élue en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

Vu qu'un seul candidat en lice pour la place de suppléant, M. ASTRUC est élu en qualité de suppléant de la CIAF n°1.

Le résultat de ce vote sera transmis au contrôle de légalité.

4 – Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de M. le préfet, le plan communal de sauvegarde doit être révisé.

M. le Maire rappelle que ce plan de sauvegarde peut être mis en exécution en cas d'accident majeur intervenant sur la commune.

La Mairie a commencé cette révision. Le Conseil Municipal propose que soit inséré dans le bulletin municipal à paraître :

- Une information concernant le PCS,
- Un questionnaire dédié aux administrés afin de connaître pour certains leur vulnérabilité, pour d'autres les ressources en compétences, matériel ou moyens humains qu'ils seraient en mesure de proposer dans l'éventualité du déclenchement du PCS.
- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera également inséré dans le « Reflets ».

5 – Questions diverses non inscrites à l'ordre du jour

1 - Salles du complexe PSO

M. le Maire informe que suite à la visite de sécurité des salles Bleuets et Freesias il serait souhaitable de faire contrôler les installations de sécurité de ces salles.

M. le Maire propose un devis de la société Securelec pour un montant annuel de 515.81 euros TTC comprenant la vérification de :

- 12 BAAS de type 3 (blocs de sécurité),
- 8 DM rouges de marque URA (déclencheurs manuels),
- 24 batteries NIMA 8.4 V 200 MA/h,
- 1 contact « Arrêt sono »,
- 1 remise en lumière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Securelec et charge M. le Maire de signer le devis.

2 – Hygiène canine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi à maintes reprises du fait que les propriétaires de chiens les emmènent dans les espaces publics aux fins de défécation.

Pour endiguer cette nuisance, M. le Maire propose que soient mis en place des distributeurs de sacs permettant de ramasser les excréments des animaux.

La société PHILMAT offre aujourd'hui une promotion de trois bornes équipées de distributeurs et de poubelles pour un montant de 591.00 euros HT.

Ces distributeurs de sacs d'hygiène canine seront implantés :

- A l'aire de jeux de l'esplanade Charles de Gaulle,
- Au complexe Pôle Sud-Ouest,
- Promenade des Remparts.

L'information sera diffusée sur Panneaupocket à l'issue de la mise en place de ces poubelles.

3 – Subvention classe de découverte (DEL_003_2025)

DEL_003_2025

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant du corps enseignant par lequel deux institutrices du groupe scolaire souhaitent effectuer une classe de découverte à la grande motte (34) du 23 juin au 27 juin 2025 et sollicitent à ce titre une subvention de 3456.00 euros.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département intervient à parité, à condition que la commune abonde avec un maximum de 24.00 € par enfant et par nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte de subventionner cette classe de découverte sur la base suivante :
- 24 € / nuitée X 36 enfants X 4 nuitées soit un montant de 3456.00 euros,
- Charge M. le Maire de procéder au paiement de cette subvention auprès de la coopérative scolaire.

4 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- que les rythmes scolaires peuvent être modifiés tous les 3 ans,
- que les institutrices souhaiteraient revenir à une semaine à 4 jours,
- qu'après renseignements pris auprès de l'Inspection de l'Education Nationale du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse à l'Engagement et au Sport) ainsi qu'auprès des FRANCAS, il s'avère que

la scolarité à 4 jours présente des inconvénients en terme de répartition des heures de classe, de temps de pause, d'organisation, d'impact financier pour les familles ainsi que pour la collectivité qui se verrait privée du fond d'amorçage de 50 € / enfant / an qui servent à financer les TAP (Temps d'Activités Périscolaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis défavorable au passage aux 4 jours de scolarité par semaine mais suivra la décision du corps enseignant et des parents d'élèves.

5 – Terrain multisports

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réflexion menée concernant le projet de City Stade les subventions suivantes pourraient être obtenues de la part de :

- l'Etat : 25 %,
- le Conseil Départemental : 22 %,
- la CC2R : 20 %,
- l'Agence Nationale du Sport : 13 %,
- les 20 % restants seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge M. le Maire de demander les subventions aux différents organismes.

6 – Mise en peinture des volets de la Mairie

DEL_004_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2024, l'entreprise SORIANO Alexandre a fourni un devis de remise en peinture après décapage des volets de la Mairie pour un montant de 3640.00 € exonérés de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté et charge M. le Maire de faire démonter les volets par les employés municipaux après repérage.

7 – Chauffage salle de Justice

DEL_005_2025 et DEL_006_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de la salle des Templiers, il serait peut-être judicieux d'envisager le remplacement des convecteurs de la salle de Justice par un chauffage plus approprié.

L'entreprise IMS PAC ET CLIM qui installe le chauffage salle des Templiers a fait une double proposition concernant un chauffage réversible pompe à chaleur air air pour un montant de :

- Salle de Justice seule : 7500.00 € HT,
- Salle de Justice + Salle des Aînés : 11895.15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'opter pour la 2^{ème} solution, le chauffage de la salle du club des aînés (Automne Ensoleillé) étant très ancien,

- charge M. le Maire de demander les subventions à la CC2R, au Département et à la Région dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux suivant les bases suivantes :

- Région : 20 %,
- CD : 30 %,
- CC2R : 30 %,
- Commune : 20 %.

8 – Décision Modificative (BP 2024)

M. le Maire :

- informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter la somme de 628.31 € en crédit à l'article 7398 (versement RODP),
- précise que cette somme a été imputée à l'article 65311,
- informe le Conseil Municipal que ce virement a été effectué le 20/01/2025 à la demande de la Trésorerie.

9 – Projet d'agrivoltaïsme

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a été informé d'un projet de ferme agrivoltaïque au lieu-dit « Sannac » sur une superficie de 23 hectares.

Le branchement de cette centrale se ferait en empruntant les routes :

- VC 28 et 28 B jusqu'à la RD 48,
- RD 48 jusqu'à DUNES,
- RD 30 jusqu'à LAMAGISTERE,
- RN 813 jusqu'au poste source à VALENCE D'AGEN.

Soit 14 km et franchissement de 4 ponts.

Le Conseil Municipal, fait part de son inquiétude quant aux travaux de voirie.

M. le Maire rappelle que pour ces grosses structures le permis de construire est de la compétence du Préfet et non de la commune.

10 – Audit énergétique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord afin que le SDE effectue un audit énergétique gratuit dans le cadre des économies d'énergie sur les salles du complexe Pôle Sud-Ouest et de la Mairie.

11 – Chemin Bureau

M. le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du chemin (parcelle YA 132) qui dessert les parcelles de M. REDOUTEY, TROCMEZ, Mme OBERDORF appartenant à M. BUREAU.

Lors de la vente des terrains par M. BUREAU aux sus nommés, M. BUREAU s'était engagé à goudronner le chemin d'accès à ces parcelles.

Aujourd'hui, les propriétaires sollicitent la Mairie afin que ce chemin soit goudronné.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. BUREAU accepterait de céder gracieusement ce chemin.

Dans l'éventualité où la Mairie deviendrait propriétaire, il lui reviendrait la réfection de la bande de roulement et la pose d'un éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'envisage pas de prendre possession de ce chemin et souhaite que M. BUREAU respecte ses engagements.

Toutefois, une réflexion peut être menée. La parcelle de ce chemin étant très largement dimensionnée, un compromis avec les voisins pourrait être envisagé.

12 – Régulations pigeons

DEL_007_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que comme déjà évoqué lors de précédentes réunions concernant le problème lié à la surpopulation de pigeons et compte tenu des dégradations occasionnées sur les toitures, les trottoirs et chez les privés.

Compte tenu aussi des risques sanitaires que peut provoquer cette surpopulation, il y a lieu de réguler ce surnombre.

Un piégeage par un garde-chasse agréé par la CC2R offre une efficacité relative.

Afin de parfaire ce procédé, M. le MAIRE propose que soit pris un arrêté :

- Autorisant les chasseurs à pratiquer des battues aux endroits fréquentés par les volatiles au moyen de fusils à l'extérieur du village,
- Autorisant les chasseurs équipés de carabines à air comprimé munies de torche dans les dortoirs accueillant les pigeons (greniers, avant-toits, etc...) avec l'accord des propriétaires et sous couvert d'un encadrement compétent (Lieutenant de louveterie, garde-chasse agréé, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de M. le Maire,
- Le charge de prendre une délibération et un arrêté autorisant cette régulation,
- Le charge de conventionner avec l'ACCA (Association de Chasse Agrée) sur les modalités de cette régulation.

FIN DE SEANCE

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Jeudi 10 avril 2025

1 – Points sur les travaux

- Maison de la santé

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal que le crépi de la façade Ouest de la Maison de santé est en cours de réalisation.

- Salle des Templiers

M. MORELLINI informe également le Conseil Municipal que les travaux de la salle des Templiers avancent à une vitesse correcte, que cette salle pourrait être opérationnelle fin avril, début mai.

2 – Compte Financier Unique

DEL_008_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif établi pour la commune et qui était le reflet de la comptabilité de l'année écoulée était associée au Compte de Gestion établi par la trésorerie.

A compter de cette année le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique présenté par Mme VESIN Stéphanie.

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	24 591.37 euros
Résultat antérieur reporté :	326 193.08 euros
Résultat à affecter :	350 784.45 euros

Investissement :

Solde d'exécution :	612 161.41 euros
Solde de restes à réaliser :	- 777 548.10 euros
Besoin de financement :	- 165 386.69 euros
Affectation :	350 784.45 euros
Affectation en réserve :	165 386.69 euros
Report :	185 397.76 euros

Comme l'exige la loi M. le Maire se retire de la salle, Mme VESIN met au vote le Compte Financier Unique qui est adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

3 – Budget 2025

DEL_009_2025 / DEL_010_2025

M. le Maire présente le Budget Prévisionnel pour l'année 2025 qui s'équilibre selon les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 115 779.24 euros

Dépenses : 1 115 779.24 euros

Section d'investissement

Recettes : 1 916 800.39 euros

Dépenses : 1 916 800.39 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif proposé par M. le Maire.

4 – Vote des taux communaux d'imposition

DEL_011_2025

M. le Maire propose que les taux des différentes taxes ne soient pas revalorisés.

Foncier bâti : 28.93 %

Foncier non bâti : 0 %

Cotisation foncière des entreprises : 5.27 %

Taxe d'habitation : 2.81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes FB, FNB, CFE et TH pour l'année 2025.

5 – Vote des subventions

DEL_012_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- A.A.P.P.M.A : 365.00 €

- A.C.C.A : 1 450.00 €

- ACMG : 100.00 €

- ADAPEI : 100.00 €

- ADSB : 150.00 €

- AFM Téléthon : 365.00 €

- AFR : 20 000.00 €
- Amicale du Maquis de Lavit : 100.00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers : 2000.00€
- APE : 1 300.00 €
- Asso Piégeurs Tarn-et-Garonne : 260.00 €
- Asso Porte-Drapeaux du 82 : 100.00 €
- Asso Sportive les Mousquetaires : 10.00 €
- Automne Ensoleillé : 365.00 €
- Cercle Culturel : 365.00 €
- Chanteurs du Brulhois : 365.00 €
- Club de peinture : 365.00 €
- Club Karaté (Tai Chi) : 365.00 €
- Croix Rouge : 400.00 €
- Comité des fêtes : 9 000.00 €
- FC Brulhois : 4 800.00 €
- F.N.A.C.A : 100.00 €
- FNAM : 100.00 €
- Gym volontaire dunoise : 365.00€
- Les Amis des chats : 365.00 €
- Les Vieux Pistons : 365.00 €
- Pétanque Dunoise : 365.00 €
- Les Restos du cœur : 365.00 €
- Secours Populaire : 300.00 €
- S.N.E.M.M : 100.00 €
- Tennis club Dunois : 365.00 €

6 – Subventions exceptionnelles

DEL_013_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- Association des Parents d'élèves : 500.00 euros (réalisation d'un loto),
- Cercle culturel : 1800.00 euros (Journées Occitanes),
- Ecole de CAUDECOSTE : 149.00 euros (cotisation en fonction des enfants de DUNES scolarisés à CAUDECOSTE),
- Fiesta Banda : 1754.22 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder les subventions suivantes :
 - Cercle culturel : 1800.00 euros,
- De mettre en attente les subventions suivantes :
 - Fiesta Banda (plus aucune activité à DUNES),
 - Ecole de CAUDECOSTE : seuls les enfants scolarisés à CAUDECOSTE avec autorisation du Maire pourront être pris en considération pour le versement de cette subvention. Une justification en ce sens a été demandé à la Mairie de CAUDECOSTE.
- Décide de ne pas accorder de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un loto à l'APE (une subvention exceptionnelle avait été accordée l'année précédente).

7 – Terrain Multisports (City Stade)

DEL_014_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la création d'un terrain Multisports il y a lieu de reprendre une délibération actant le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement suivant :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Coût prévisionnel : | 68 752.50 euros |
| - Agence Nationale du Sport : | 60 % soit 41 251.50 euros |
| - Etat : | 5 % soit 3437.60 euros |
| - Conseil Départemental : | 5 % soit 3437.60 euros |
| - CC2R : | 10 % soit 6875.25 euros |
| - Mairie de DUNES : | 20 % soit 13 750.50 euros |

8 – Peintures volets Mairie

Après démontage des volets de la Mairie afin de refaire la peinture il s'avère que 6 volets sont irrécupérables et nécessitent un remplacement.

M. ORLANDI propose un devis de 2600.00 euros HT pour la réalisation de ces volets.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la réalisation de ces volets à M. ORLANDI.

9 – Vente terrain

DEL_016_2025

Comme évoqué lors de la réunion du 04 décembre 2024 et afin de finaliser la vente du terrain jouxtant l'ancien presbytère et propriété de M. BEDOUET et de Mme BULFONI, M. le Maire a sollicité la société SOGEXFO pour le bornage de la partie concernée.

Le montant s'élève à 1428.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société SOGEXFO et charge M. le Maire de le signer.

Le prix de vente du terrain pourrait être de 2100.00 euros.

10 – Demande de M. CRUBILE

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. CRUBILE sollicitant la commune afin qu'elle participe aux frais de bornage que M. CRUBILE a demandé pour pouvoir bâtir un mur en limite de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de participer aux frais de bornage, considérant d'une part que la demande aurait dû être effectuée en amont et que la commune n'intervient jamais financièrement en bornage de limite d'une voirie.

11 – Location remorques déchets verts

DEL_015_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux bennes mises à disposition gratuitement pour les déchets verts ont une fréquence en augmentation constante.

La livraison remorque vide et l'enlèvement remorque pleine correspondent à une demi-journée d'un employé.

M. le Maire rappelle également que beaucoup de ces déchets verts pourraient être compostés dans le coin d'un jardin ou servir de paillage, ce qui limiterait la quantité amenée sur la plateforme qui sera sans tarder à saturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer la livraison et l'enlèvement des remorques au tarif de 50.00 euros HT la prestation à compter du 1^{er} mai 2025 et charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

12 – Mouvement de personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mutation de M. Thomas VAL, Responsable du Service Technique au 30 mai 2025, il y a lieu de réorganiser le service.

M. Sylvain NOVION actuellement adjoint technique territorial au sein de la commune a fait acte de candidature sur le poste laissé vacant.

M. Dominique ORTISSET actuellement employé territorial en contrat aidé jusqu'au 19 novembre sur la base de 20h pourrait être embauché en qualité d'adjoint technique territorial sur la base de 28h hebdomadaires à compter du 20 novembre 2025.

Cette réorganisation crée un déficit de 28h hebdomadaires en équivalent main d'œuvre par rapport au système actuel.

13 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le passage à 4 jours souhaité par les enseignants et les parents d'élèves induira certaines modifications dans le fonctionnement de la garderie et l'emploi du temps des ATSEM.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une démarche avec la Commission scolaire, les Maires de DONZAC et d'AUVILLAR et les Francas avait été entamée afin de mettre en place un « plan mercredi » multisite qui aurait généré des activités le mercredi après-midi.

Ce plan mercredi aurait pu déboucher sur un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).

Le passage à 4 jours remet en cause le plan mercredi ainsi qu'un éventuel ALAE.

En conséquence, si l'inspection académique valide la semaine à 4 jours :

- Les TAP seront supprimés,
- Le « plan mercredi » ne pourra plus être mis en place,

- La journée du mercredi nécessitant davantage de personnel (mercredi matin), les tarifs garderie appliqués ce jour-là seront les tarifs vacances soit deux euros la journée,
- Le planning des ATSEM pourra être adapté en conséquence.

FIN DE SÉANCE

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Mercredi 05 mai 2025

1 – Points sur les travaux

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal de l'évolution des travaux.

- Maison de santé : le crépi de la façade Ouest est terminé.

- Salle des Templiers : la restauration de la salle des Templiers est à ce jour quasiment terminée (isolation, chauffage, électricité, peinture.

Le parquet mériterait un ponçage et une vitrification. Un devis a été demandé à l'entreprise Dupin pour suite à donner.

- La réfection de deux pierres sur la Place des Martyrs est également terminée.

2 – Election du suppléant de la CIAF (Commission Intercommunale de l'Aménagement Foncier)

DEL_017_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un suppléant il y a lieu de revoter afin d'élire un nouveau suppléant.

M. le Maire précise que l'information concernant les dépôts de candidature pour les élections d'un suppléant à la CIAF a été affichée en Mairie et a été déposée dans le cadre des annonces légales comme l'exige la loi dans un journal agréé (La Dépêche du Midi) dans les délais impartis.

M. le Maire précise également qu'à l'issue de la publication, M. Alain POMPIGNAN, a fait part par lettre manuscrite de sa candidature.

L'élection à bulletin secret a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés : 11

M. POMPIGNAN Alain ayant obtenu 11 voix est élu en qualité de suppléant de la CIAF n° 1.

Le résultat de ce vote est transmis au contrôle de légalité.

M. le Maire précise que les réunions de la CIAF n° 1 auront lieu à ST-CIRICE.

3 – Questions diverses (non inscrites à l'ordre du jour)

1 – Référent signalement violence

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} mai les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement à destination des agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation.

Le CDG82 propose d'accompagner les collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, par l'intermédiaire de Monsieur Claude BEAUFILS, actuellement Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte du CDG82.

Ce Référent signalement (AVDHAS) a pour mission :

- De recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes ;
- D'orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien ;
- De communiquer le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle...).

Pour bénéficier de ce service, les collectivités et établissements publics locaux affiliés du Tarn-et-Garonne devront :

- Saisir pour avis préalable le Comité Social Territorial,
- Délibérer pour adhérer au service et désigner le Référent signalement (AVDHAS) proposé par le CDG82,
- Signer la convention d'adhésion jointe en annexe de la délibération,
- Retourner au CDG82 la délibération et la convention signée.

Coût de ce service : Pour les collectivités et établissement publics affiliés au CDG82, cette mission sera assurée dans le cadre du « support RH », financé par la cotisation additionnelle déjà versée au Centre de Gestion, sans modification de son taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de saisir le CST pour avis préalable en vue de nommer M. Claude BEAUFILS en qualité de référent signalement (AUDHAS).

2 – Appartement Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sébastien BOURTHOUMIEU, locataire de l'appartement municipal situé 16 rue de la République restituera l'appartement au 30 mai 2025.

A la suite de l'état des lieux de fin de bail il sera nécessaire de décider si des travaux doivent être entrepris.

3 – Terrain Multisports

DEL 018 2025

Comme évoqué dans les réunions précédentes, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de se prononcer sur la faisabilité il est judicieux de connaître les subventions qui pourraient être obtenues.

L'Agence Nationale du Sport pourrait intervenir à hauteur de 60 % du montant HT et il est nécessaire de délibérer sur l'approbation du projet de création d'un plateau Multisports précisant le coût prévisionnel de 68 752.50 euros HT.

La société MEFRAN se propose également d'établir un devis concernant ce plateau Multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération comme précisé ci-dessus.

4 – Photocopieur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur en location chez Novapage n'a pas permis d'imprimer le bulletin municipal en temps et en heure à cause de nombreuses pannes. Les interventions des techniciens n'ont pas permis de résoudre les problèmes.

M. le Maire précise que le contrat de location de 3 ans arrive à échéance en septembre.

La société Novapage propose un nouveau contrat triennal avec un abonnement trimestriel de 770.00 euros HT au lieu de 630.00 euros HT précédemment. Le prix des copies noir et blanc passant de 0.00471 euros HT à 0.035 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que le coût de la nouvelle location est trop élevé et charge M. le Maire de négocier le prix du contrat et de demander un devis à un prestataire concurrent avant de prendre une décision.

5 – Protection informatique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des possibles attaques malveillantes sur les données informatiques des Mairies le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale propose un service de cybersécurité moyennant une cotisation de 1046.33 euros la première année puis 821.25 euros les années suivantes.

Compte tenu des données importantes que détient la Mairie (actes, RIB, documents confidentiels etc...), il semble important de se préserver de ce risque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre de plus amples renseignements sur cette protection.

6 – Mouvement de personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Nadra ZAMATI est liée à la collectivité par un contrat d'apprentissage sur la base de 35 heures par semaine.

Ce contrat se termine le 02 septembre 2025.

Le Conseil Municipal souhaite embaucher Mme ZAMATI qui donne entière satisfaction dans le milieu scolaire (surveillance, aide à la cantine, remplacement d'ATSEM...).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette éventuelle embauche est directement liée à la décision de l'académie sur le passage ou non à la semaine à 4 jours.

7 – Demande du Conseil Départemental

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite les Mairies afin qu'elles interviennent financièrement dans le cadre du fond d'aide aux jeunes en difficultés de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trouve cette demande curieuse et propose de différer la décision à une prochaine réunion.

FIN DE SÉANCE

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Lundi 26 mai 2025

1 – Choix des entreprises

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a fixé les critères suivants pour le choix des entreprises :

- Valeur technique : 60 %,
- Prix : 40 %.

A – Extension de la pharmacie

DEL_021_2025

Ont été retenues les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Lot n° 1 : démolition / gros œuvre :
Entreprise LEDU.
- Lot n° 2 : menuiseries extérieures, serrurerie :
Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 3 : menuiseries intérieures :
Entreprise BANZO.
- Lot n° 4 : plâtrerie, placo :
Entreprise SOGYPSE.
- Lot n° 5 : carrelage :
Entreprise JOFFRE.
- Lot n° 6 : plomberie :
Entreprise FURLAN.
- Lot n° 7 : électricité :
Entreprise FURLAN.
- Lot n° 8 : peinture :
Entreprise ACTI-RENOV.
- Lot n° 9 : chauffage :
Demande de complément de renseignements.

B – Maison des Assistantes Maternelles

DEL_022_2025

- Lot n° 1 : maçonnerie / gros œuvre :
Entreprise BERTAGNA.
- Lot n° 2 : charpente, couverture :
Entreprise SAFFORES.
- Lot n° 3 : menuiseries extérieures, serrurerie :
Entreprise MIROVIL.
- Lot n° 4 : menuiseries intérieures :
Entreprise BANZO.
- Lot n° 5 : placoplâtre, plâtrerie :
Entreprise SOGYPSE.
- Lot n° 6 : carrelage :
Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 7 : plomberie :
Entreprise LGC.
- Lot n° 8 : électricité :
Entreprise FURLAN.
- Lot n° 9 : peinture / sols souples :
Entreprise ACTI-RENOV.
- Lot n° 10 : VRD / terrassement :
Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 11 : chauffage :
Entreprise FURLAN.

2 – Cantine

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle inopiné a eu lieu à la cantine le 13 mai 2025 de la part de la DDSPP (Direction Départementale de l'emploi, du travail des Solidarités et de la Protection des Populations) au titre de la sécurité sanitaire des aliments.

Un rapport a été établi mettant en évidence certaines non conformités mineures qu'il conviendra de régler dans un délai imposé de trois mois.

M. le Maire propose que ces non conformités qui concernent en majorité le matériel et les locaux soient traitées pendant les vacances d'été en régie par les employés municipaux ou des entreprises le cas échéant.

M. le Maire précise également que « la marche en avant » réglementaire précise que les employés ne doivent pas entrer dans le local de préparation par la même porte que les enfants. De ce fait, il est impératif que le personnel entre dans les vestiaires par

la porte de service côté Nord. Une information sera faite au personnel de cantine en ce sens, un panneautage sera mis en place.

3 – Matériel informatique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les ordinateurs de la Mairie ne seront plus compatibles avec le passage à WINDOWS 11 qui aura lieu au mois d'octobre.

Un ordinateur devra être remplacé, deux autres seront reconfigurés.

La société SMI, prestataire du Centre De Gestion propose un devis pour cette prestation pour un montant 1144.02 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par la société SMI et charge M. le Maire de passer la commande.

4 – Subvention exceptionnelle

DEL_020_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant l'abondement de 3.00 euros de l'heure pour la formation des sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créditer l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la somme de 360.00 euros et charge M. le Maire de procéder au paiement.

5 – Subvention Rugby club du Brulhois

DEL_023_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de fonctionnement pour le RCB avait été mise en suspens, qu'à ce jour il convient de verser cette subvention.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité de verser une subvention de 4300.00 euros au RCB et charge M. le Maire de procéder au paiement.

6 – Stationnement

Certains conseillers souhaitent qu'une information soit faite concernant le stationnement des véhicules dans les carrelots.

M. le Maire rappelle qu'effectivement les carrelots sont des voies de circulation et qu'en aucun cas elles ne doivent servir de parking.

M. le Maire rappelle également que la Place du Foirail dispose d'un nombre important de places de parking qui peuvent absorber l'augmentation du nombre de véhicules.

Une information sera diffusée sur Panneaupocket à ce sujet.

7 – Rencontre Dentiste

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Tatiana TILVAN, dentiste remplaçante est à la recherche d'un lieu d'installation.

Après en avoir visité les locaux du cabinet dentaire et une salle disponible à la maison de santé il s'avère que les locaux sont trop exigus pour ce genre d'activité.

Une autre solution est à l'étude pour essayer d'accueillir Mme TILVAN dans de bonnes conditions.

8 – Lotissement PINOSA

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Orange qui souhaite enterrer le réseau téléphonique cuivre lors de la création de la tranchée technique (eau, électricité...).

Compte tenu du fait que le réseau cuivre doit disparaître en 2027 le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de cette demande et souhaite que la Mairie se rapproche d'octogone fibre pour connaître les conditions d'enfouissement de la fibre.

9 – Virement de crédit

DM1 2025

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-56 : ECLAIRAGE PUBLIC		5633.00 €
D 21538-91 : SALLE DES TEMPLIERS	723.00 €	
D 21538-98 : PHARMACIE	3041.00 €	
D 21538-99 : MAISON ASSISTANTES MATERNELLES	1869.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5633.00 €	5633.00 €

10 – Travaux d'urgence toiture de l'église

DEL_024_2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la réfection totale de la toiture de l'Église Sainte Madeleine classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Suite à la visite de la DRAC, des travaux d'urgence de la toiture sont à effectuer sur les chapelles et la salle Sainte Cécile, qui pourraient correspondre à la tranche 1 de la rénovation totale de la toiture de l'Église.

L'estimation des travaux globale s'élève à **31 976.25 euros H.T.**

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes des deux Rives et de la DRAC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Etat / DRAC	25 %	7 994.06 € H.T.
Région	15 %	4 796.44 € H.T.
Conseil Départemental	20 %	6 395.25 € H.T.
CC2R	20 %	6 395.25 € H.T.
Commune de DUNES	20 %	6 395.25 € H.T.

Total des travaux : 31 976.25 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût des travaux d'urgence,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des deux Rives.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

FIN DE SÉANCE

Un repas offert aux aînés par la municipalité

Le Petit Journal – Publié le 20/01/2025



La municipalité de Dunes a invité les aînés de plus de 70 ans à se retrouver à la salle des Bleuets le dimanche 12 janvier pour partager un repas.

Comme chaque année, Alain Alary, maire, et son conseil municipal ont organisé ce repas dans un esprit de convivialité, d'une ambiance chaleureuse et pour échanger avec les autres.

Les conseillers municipaux ont contribué au service en prêtant une attention particulière à chaque participant.

Tous les invités ont été enchantés par l'animation de la journée, animée par Jérôme Chaumet, dans une atmosphère agréable et festive. Cet événement favorise la création de liens sociaux au sein de la communauté tout en rendant hommage à ceux qui ont joué un rôle dans l'histoire et le développement de la commune.

Christina et Grégory, qui sont les propriétaires de l'épicerie du village, ont réalisé la préparation des repas. Cela montre que la municipalité s'engage à soutenir et à valoriser les aînés en leur donnant l'opportunité de se retrouver dans un cadre agréable et chaleureux.

CG82

Les vœux à la population

La Dépêche - Publié le 05/02/2025

Élogieux envers son conseil municipal qui le seconde et l'assiste, Alain Alary est un maire investi, engagé avec son authenticité, ses valeurs, positif malgré l'inflation, la baisse des dotations, la perte d'autonomie financière et fiscale, les lourdeurs administratives. Un maire rassurant, qui procure du réconfort aux habitants de sa commune. Il se démène avec ses adjoints et conseillers pour le bien vivre de la bastide. Il est souvent par monts et par vaux ; dernièrement, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de remercier tous les intervenants pour leur implication et leur dévouement au service de la commune.

Les associations ont été mises à l'honneur, elles sont indispensables pour l'animation de la bastide et le développement du lien social. Sans oublier les commerçants qui apportent le dynamisme essentiel à la vie économique et sociale de la commune.

C'était un réel plaisir, aussi, pour le maire Alain Alary et son conseil municipal de retrouver les Dunois pour la traditionnelle cérémonie de vœux, à la fois simple et conviviale, à l'image de la commune.

En ce début d'année, au nom de toute l'équipe municipale, le maire a présenté les vœux les plus chaleureux à la population.

Les habitants de Dunes étaient venus nombreux, l'occasion pour eux de s'informer sur la vie du village et les travaux envisagés.

Le discours de M. le Maire :

« Monsieur le Conseiller Départemental, cher Christian,

Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la Chef du centre de secours de Dunes,

Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,

Mesdames et messieurs les Sapeurs-Pompiers,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Valence – Auvillar,

Mesdames et Messieurs les représentants du monde économique et des associations,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Une nouvelle année s'ouvre à nous, et avec elle la traditionnelle cérémonie des vœux qui nous réunit aujourd'hui dans cette salle du complexe pôle sud-ouest.

Merci à vous tous pour votre présence à cette soirée conviviale.

Contrairement à certaines collectivités qui ont choisi cette année de faire abstraction de cette présentation des vœux, de nombreux départements, le Lot, le Tarn, l'Aveyron, la Gironde, le Tarn-et-Garonne et bien d'autres, de nombreuses villes également ont fait ce choix qui me paraît plus symbolique que budgétaire, le Conseil Municipal a souhaité conserver ce moment de rencontre et de dialogue.

C'est bien sûr avec un plaisir sans cesse renouvelé que je vous accueille au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, pour souhaiter à chacun d'entre vous le meilleur pour 2025.

Que cette année soit porteuse de joie, de réussite tant professionnelle que personnelle, de bonheur et de santé sans faille.

J'assortirai bien sûr ces vœux dans la période de turbulence que nous traversons, avec une guerre à nos portes dans un monde influencé par deux dirigeants des grandes puissances aussi imprévisibles l'un que l'autre, par des vœux de paix et d'espérance en l'avenir.

Ces vœux, je vous invite aussi à les partager avec tous ceux qui nous sont chers.

Permettez-moi comme je le fais chaque année d'avoir une pensée pour les douze Dunois qui nous ont quitté cette année.

J'ai eu par contre le plaisir de célébrer cinq mariages et d'accueillir sur notre commune 7 petites filles et 3 petits garçons.

Je voudrais aussi saluer, puisque l'occasion m'en est donnée les nouveaux arrivants sur la commune. Qu'ils soient les bienvenus à Dunes. Je les remercie et les assure du meilleur accueil.

Les résultats du dernier recensement nous sont parvenus récemment portant notre population réelle à 1242 habitants soit une augmentation de 16 habitants par rapport au recensement de 2020. C'est un régime de croisière en croissance constante depuis plusieurs années. Alors que certaines communes voisines perdent des habitants, nous pouvons nous enorgueillir de cette augmentation sûrement due depuis plus de trente ans à une politique ambitieuse au niveau de l'urbanisme et à la volonté d'amener chez nous les infrastructures et les services de proximité indispensables au bien-être des habitants.

Il n'a échappé à personne que la corrélation entre l'habitat et le service est incontournable et que l'un ne pourrait se satisfaire de l'absence de l'autre.

Malgré un contexte de plus en plus difficile, la municipalité a toujours eu pour fil directeur l'amélioration de la vie quotidienne des administrés.

C'est une ambition que nous portons chaque jour avec enthousiasme pour notre bastide, ambition que nous ne pourrions mener à bien sans la parfaite cohésion du Conseil Municipal et le sérieux du personnel communal. Chers collègues, soyez-en remerciés. Je vous rappelle que la collectivité c'est 19 emplois, 2 administratifs, 4 service technique, 13 emplois dans le périscolaire et l'entretien.

Bien que vous en soyez informés par le biais du bulletin municipal qui, comme vous avez pu le constater, est passé de trimestriel à semestriel, tout cela pour une question d'économie de budget et de temps, aujourd'hui le site internet de la commune permet d'avoir toutes les informations et est alimenté régulièrement par le secrétariat de Mairie.

Malgré cela je pense qu'il est judicieux au seuil de cette nouvelle année de faire comme il est de coutume le bilan de l'année écoulée et de vous entretenir des projets de la municipalité pour les années futures. Après une année de responsabilités et de travail cette soirée est l'occasion pour moi de me livrer à cet exercice.

Comme dans toute collectivité, il y a des décisions faciles à prendre, d'autres plus embarrassantes, des demandes que l'on doit parfois refuser, parce que déraisonnables, souvent générées par une évolution sociétale plus basée aujourd'hui sur l'individualisme que sur la solidarité, qui nous oblige parfois à faire des choix pouvant paraître désagréables mais qui sont nécessaires.

Aujourd'hui nous vivons une situation inédite, après la crise sociale des gilets jaunes, la crise sanitaire du COVID, la crise financière avec la baisse du pouvoir d'achat et le surendettement de l'état, nous vivons une crise politique sans précédent dont on ne sait quelle sera l'issue.

La mise en cause grossière, par les Ministres responsables de la dérive des comptes publics, de l'action des collectivités locales, oublie de préciser que les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les communes ne peuvent pas voter un budget en déficit.

Comme en 2023, les budgets de fonctionnement des collectivités ont augmenté en 2024 sous la double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants sur les premiers mois de l'année.

Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles mises en place par le gouvernement ces dernières années et de toutes les charges normatives et bureaucratiques que l'Etat impose aux communes.

Aujourd'hui selon les prévisions de l'association des Maires de France, les recettes du bloc communal seront privées d'au moins 7,7 milliards d'euros, notamment au niveau du FCTVA qui va peser sur les investissements engagés sans compter la baisse de la dotation globale de fonctionnement en euros constants, alors que les dépenses de l'Etat continueront d'augmenter en 2025.

Aux dernières nouvelles qui datent de mercredi, l'examen du projet de loi des finances, il apparaîtrait que les efforts demandés aux collectivités locales seraient diminués, les sénateurs ayant obtenu d'abaisser de 3 milliards d'euros le prélèvement annoncé, la DGF serait même revalorisée.

Mais tout cela n'est pas encore voté.

Malgré le contexte quelque peu alarmiste et cet univers fragmenté, vous comprendrez aisément qu'à ce jour nous naviguons à vue dans un flou artistique sans précédent.

Quoi qu'il en soit, le Conseil Municipal continuera à répondre aux missions que vous lui avez confiées avec ambition mais aussi avec une certaine prudence et de la sagesse.

L'année 2025 devrait voir la fin des travaux de la Maison de Santé et principalement le crépi des façades arrière du bâtiment. Cette structure héberge aujourd'hui un médecin, quatre infirmières, une ostéopathe, un diététicien, une sophrologue et une praticienne en santé naturelle.

Nous sommes bien-sûr toujours en démarche afin d'amener chez nous un deuxième médecin, et un autre professionnel de santé, et je fais appel à vos réseaux de connaissances pour nous aider dans cette recherche.

Toujours dans le domaine médical, nous allons lancer rapidement la consultation des entreprises afin de réaliser l'extension de la pharmacie et de l'appartement situé à l'étage de ce bâtiment. Nous avons à ce jour, 60 % de subvention et sommes en attente de la subvention de la région. Le coût de cette opération est estimé à 264 484 euros.

La MAM, Maison des Assistantes Maternelles, pour laquelle nous avons aujourd'hui les arrêtés de subvention pour un montant de 252 298 euros sur un montant estimé de travaux de 436 181.00 euros. Là aussi, nous sommes en attente de la subvention de la région qui devrait avoisiner les 80 000 euros et nous allons lancer l'appel d'offre rapidement.

La salle des Templiers.

L'installation électrique et le chauffage vétustes vont être repris et mis aux normes actuelles après abaissement et isolation du plafond et remise en peinture de l'intégralité de la structure. Ces travaux sont en cours. Là aussi nous allons chercher un maximum de subventions afin que la part communale soit la plus faible possible mais qui ne doit jamais être inférieure à 20 % du montant des travaux.

Dans la même démarche, l'électricité de la Mairie et principalement l'armoire de répartition sera refaite aux normes actuelles.

L'éclairage public.

Pour lutter contre la pollution lumineuse le Ministère de l'écologie impose aux collectivités que l'éclairage avec diffusion non dirigée soit remplacée et ce avec une date butoir du 1^{er} janvier 2025.

Nous avons anticipé par rapport à cette échéance depuis quelques années afin d'éviter une dépense trop importante en 2024. Le Syndicat Départemental venant en aide pour l'achat de tête LED à hauteur de 300 euros par tête avec un maximum de 30 têtes par an, reste à charge de la commune environ 100 euros par tête. Ce dispositif d'aide a été complété par certains éclairages différents dans les lotissements de Page, rue des Chênes, Impasse des Goujous et rue de Treils. Ces éclairages nous ont été fournis gratuitement dans le cadre de la loi imposant un certain quota de certificats d'économie d'énergie aux pollueurs payeurs que sont les fournisseurs d'énergie, la grande distribution, les grands groupes pétroliers etc...

Concernant l'éclairage public toujours, nous n'avons pas trop respecté la date du 1^{er} janvier à cause de problèmes de livraison de matériel ; à ce jour seuls les 17 lampadaires du lotissement Les près d'Occitanie sont encore sous boules vapeur de sodium. Le matériel vient de nous être livré et sera mis en place par les employés communaux incessamment. Les lampadaires du centre bourg ont tous été équipés d'ampoule LED.

Le résultat n'est pas encore définitif quant à la consommation puisque tout n'est pas encore comptabilisé et facturé, toutefois, entre l'extinction nocturne et le passage LED, le constat suivant a été réalisé mois par mois entre 2022, 2023 et 2024. Nous avons baissé le nombre de KW entre 50 et 80 % selon les mois. Ce qui engendre bien sûr une économie considérable au niveau du budget de fonctionnement.

Le terrain de pétanque qui reste aujourd'hui le seul équipement sportif à ne pas avoir reçu un éclairage LED, après les terrains de foot, de rugby et de tennis, sera réalisé rapidement par l'entreprise ESBTP Réseaux pour un montant de 21 195.00 euros HT.

D'autres projets sont à l'étude notamment la réfection totale de la toiture de l'Eglise ainsi que la création d'un terrain multisports. Ces projets ne sont pas suffisamment avancés pour vous en parler aujourd'hui, je ne manquerais pas de le faire dès que nous aurons finalisé ces études.

Nous poursuivons bien sûr aussi l'amélioration des espaces verts de la bastide, les plantations arbustives au niveau des lotissements, et le fleurissement du village qui nous ont permis cette année d'avoir les félicitations du jury du concours des « Villes et villages fleuris ». Merci à Noël VAL et aux employés du service technique à qui on doit cette distinction.

Le site internet de la commune est aujourd'hui alimenté par le secrétariat de Mairie, outre la vie communale, les associations, vous y trouverez aussi tous les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal ainsi que toutes les délibérations qui ont été prises.

Je réinvite les présidents d'associations pour la troisième fois à enrichir la page qui est la leur de texte ou de photos la rendant moins austère qu'un simple nom et un numéro de téléphone. Il en va aussi de l'image de marque de notre bastide.

Dans le même registre, j'invite ceux qui ne seraient pas encore passés à la fibre, à se positionner, le réseau cuivre disparaîtra au 1^{er} janvier 2027, après ce sera payant. Quand on connaît les difficultés et le temps nécessaire pour être raccordé dans certains cas, je vous conseille de vous positionner suffisamment tôt.

Dans le cadre du SAIP (Système d'Alerte et d'Information aux Populations), j'avais souhaité que la sirène située sur la toiture de la Mairie soit remplacée. L'accord a été donné par la Préfecture qui prend en charge la fourniture et le montage. Nous devrions donc avoir une sirène neuve dans le courant de l'année, j'espère, qui sonnera comme toutes les sirènes de France et de Navarre le premier mercredi de chaque mois à midi.

La LGV (Ligne à Grande Vitesse) on en parle depuis longtemps, on en parlera encore pendant quelques années puisque normalement mise en service en 2032, j'ai cru comprendre qu'au vu de la situation politique et financière du pays, le calendrier ne pourra pas être tenu.

Aujourd'hui, nous allons aborder une phase décisive pour les propriétaires fonciers impactés par le passage de la ligne.

Si des expropriations amiables ont eu lieu pour certaines habitations, le problème des terres nues n'est pas encore résolu. Nous aurons rapidement à mettre en place avec l'association foncière une réunion avec les propriétaires impactés afin de connaître leur désidérata sur le mode d'expropriation à adopter qui soit le plus avantageux pour eux.

Voilà, succinctement évoqués les grandes lignes de la vie de notre commune que je vous invite à consulter sur le site internet de la commune Dunes82.fr, toutefois je pense qu'il était bon de faire ce tour d'horizon.

J'ai sûrement oublié d'évoquer certains points, je m'en excuse, je suis prêt à en discuter avec vous dans le courant de la soirée. Si quelque chose vous interpelle n'hésitez pas, les membres du Conseil Municipal et moi-même sommes prêts à vous répondre.

Je ne pourrais pas terminer sans vous remercier une nouvelle fois de votre présence.

Remercier mes amis du Conseil Municipal, nos secrétaires Mélanie et Emilie pour leur dévouement et leur complémentarité au service administratif.

Remercier l'ensemble des employés communaux du service technique et du périscolaire.

Je voudrais aussi que mes remerciements aillent à tous les services de la Préfecture, de la Sous-Préfecture du Conseil Départemental, de la Communauté des Communes,

de la perception de Valence d'Agen avec qui nous entretenons des relations cordiales.

Mes remerciements vont également aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes de la Communauté de Brigade qui veillent sur nous.

Pour terminer, je voudrais aussi remercier Séverine qui a géré cette soirée, avec l'ensemble des employés municipaux, Christina et Grégory de Cocci Market pour la préparation des toasts, Jérémie pour les pizzas, Mickaël et Céline du Petit Pain Dunois pour les coques, toutes les personnes sans qui cette soirée ne pourrait avoir lieu.

Je vous remercie de votre attention, bonne année 2025 et bonne soirée ».

A. ALARY

On a fêté les 100 ans de Gisèle Canouet

La Dépêche - Publié le 11/02/2025



Nous ne sommes pas dans la Province de Nuoro en Sardaigne, ni à Nicoya au Costa Rica, ni à Okinawa au Japon, ni à Loma Linda en Californie, ni à Ikaria en Grèce, mais dans la commune de Dunes. La bastide s'enorgueillit d'avoir de nouveau une centenaire : Gisèle Canouet, née le 30 janvier 1925.

Alain Alary, maire de Dunes, accompagné de conseillers municipaux, est venu fêter cet anniversaire, événement exceptionnel, avec un magnifique bouquet de fleurs et un discours touchant.

Gisèle Canouet a soufflé ses 100 bougies, toute sa famille et ses amis l'ont entourée d'affection et de tendresse durant toute cette merveilleuse journée. La doyenne du village est arrivée à Dunes, à l'âge de 4 ans, et elle réside toujours dans sa maison, ses parents étaient les boulangers de la commune. Gisèle s'est mariée à un menuisier-charpentier, elle a deux fils, trois petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. Gisèle se maintient en forme malgré les années qui passent, heureuse, elle profite de chaque jour, on la voit régulièrement papoter à l'ombre des arcades avec les Dunois, elle se tient informée des événements du village. Malgré les vicissitudes de la vie, elle explique sa longévité exceptionnelle par une vie simple et qualitative avec des liens familiaux forts. La centenaire parle d'optimisme et de bonheur pour justifier sa bonne santé.

Il y fait bon vivre dans ce village, effectivement on fête épisodiquement ses centenaires et on en dénombrait jusqu'à présent cinq : M. Martin, Mme Carrère, Mme Fauché, 103 ans, Mme Codron, 104 ans, et aujourd'hui, Gisèle Canouet. Quel est le nom de leur élixir de longue vie ? Les centenaires en France sont de plus en plus nombreux : 31 650 ont atteint ou dépassé cet âge en 2024 et la majorité sont des femmes. C'est fascinant, une espérance de vie aussi importante en bonne santé fait rêver !

D. LEMONNIER

Le comité des fêtes a régalé les invités

La Dépêche - Publié le 21/02/2025



Soirée magie avec Thierry Geoffre.

Photo : D. LEMONNIER

La bastide tient à conserver son dynamisme, notamment par le biais de son comité des fêtes. Celui-ci est très actif et remplit sa mission en organisant de belles manifestations, mobilisant de nombreux bénévoles, des gens enthousiastes et dévoués, qui s'impliquent dans l'animation de la commune pour le bénéfice de la population dunoise et qui redoublent d'ardeur pour que les festivités soient toujours un succès. Leur seule motivation : donner du plaisir aux gens par le biais d'événements, afin de favoriser les rencontres et les moments de partage et de convivialité.

Les événements phares du comité des fêtes : le 1er mai, le feu de la Saint- Jean, la fête du 15 août, le marché de Noël et le tout dernier en date qui restera dans les annales et qui a conquis et égayé le cœur du public : une animation novatrice de magie et mentalisme, qui a surpris, charmé et tenu en haleine les convives durant tout le spectacle. Encore une fois, Thierry Geoffre prestidigitateur reconnu pour la qualité de ses prestations a fait un carton plein en proposant un voyage collectif dans l'inattendu et l'inexplicable, le mystère de l'illusion, une succession de numéros interactifs qui a fait participer les volontaires à des jeux conviviaux et drôles. Un spectacle déroutant et hilarant. La municipalité remercie la présidente Sandrine Jouannin et son équipe pour son investissement sans faille, le public est toujours réceptif et conquis par les prestations. Un grand merci à Martial, le cuisinier- traiteur bénévole du comité, ancien professionnel à la retraite qui concocte de savoureux repas durant les manifestations.

Le comité des fêtes n'a de cesse de proposer des projets, le prochain en date sera le Vide greniers et marché artisanal du 1 er mai.

Correspondant La Dépêche

Mettre en valeur la tradition et le patrimoine occitan

La Dépêche - Publié le 06/03/2025



La tribune de l'assemblée générale autour de la présidente Isabelle Ducos. Photo DDM

Le Cercle culturel de Dunes a tenu son assemblée générale en présence du maire Alain Alary, de la présidente Isabelle Ducos, des membres du bureau et des adhérents. Ce fut l'occasion de revenir sur l'année écoulée et de se pencher sur les projets. Le Cercle culturel a la volonté de transmettre la culture occitane, sa langue, ses danses, sa musique, pour que les générations futures la cultivent à leur tour. Le bureau travaille à la transmission des savoirs au sein de l'association en organisant des ateliers de langue accessibles pour tous, animés par Laurent Delpech. Ces cours ludiques avec support informatique permettent de connaître un patrimoine littéraire composé en langue d'oc ; de se plonger dans les textes des troubadours, "L'Amor de lonh", du seigneur de Blaye, Jaufré Rudel ; "La Didelitat ageneso, Las Papillotos", de Jasmin, le plus grand poète occitan ; "Mirelha, Calendal et lo poema dau Ròse", de Frédéric Mistral, qui reçut le prix Nobel de littérature, et de comprendre les origines des noms de famille, de lieux. Les cours ont lieu tous les jeudis à 20 h 30, d'octobre à mai, dans la salle Occitane, 1, place Jean-Moulin.

Les trente-deuxièmes journées occitanes auront lieu les 7, 8 et 9 novembre. De très nombreux sympathisants profitent et se réjouissent de ces festivités : soirée contée avec la participation de l'école bilingue de Dunes, bal trad, stage de danses et spectacle folklorique avec danses, chants, polyphonies, mais également "parladissa" (conférence et débat), messe en occitan, repas gascons. Un programme riche, diversifié ; des prestations toujours de très grande qualité et qui suscitent des émotions, de l'enthousiasme. L'association promeut la culture occitane sous toutes ses formes et est fière des animations qu'elle propose, elle démontre qu'une petite bastide peut insuffler une nouvelle dynamique et contribuer à faire venir les jeunes générations vers la culture occitane.

Dans son rapport moral, la présidente a fait part des comptes du Cercle culturel, en équilibre, et a remercié le conseil régional et le conseil départemental, la CC2R, la

mairie de Dunes et les partenaires privés pour leurs aides financières, soutiens essentiels à la pérennité de l'association. Le conseil d'administration a été reconduit.

Le Cercle culturel met à disposition des cartes d'adhérent au tarif de 15 € permettant d'obtenir une réduction sur le prix de chaque animation proposée.

Contact par courriel : cercleculturel@orange.fr ou au 05 63 39 61 64.

Site Internet : www.cerclecultureloccitandedunes82.fr

D. LEMONNIER

Premier lâcher de truites de la saison

La Dépêche - Publié le 25/03/2025



Pour le plaisir des pêcheurs. Photo DDM, D. Lemonnier

On l'attendait avec impatience cette ouverture de la truite ce 8 mars, un rendez-vous incontournable, de nombreux pêcheurs ont investi les berges des rivières, étangs et autres plans d'eau pour leur plus grand plaisir. Les adeptes de la pêche à la ligne s'en sont donné à cœur joie en venant taquiner la truite malgré les conditions climatiques qui n'étaient pas favorables, le froid et le vent n'ont pas facilité les prises. Auparavant, les membres de l'Association de pêche agréée du Brulhois (AAPPMA) avaient fait un remarquable travail d'alevinage, le premier lâcher de truites de la saison avait rassemblé 10 bénévoles, ceux-ci ont sillonné les berges et ont procédé à un lâcher de 150 kilos de truites dont 65 kg de fario et 75 kg d'arc-en-ciel pour repeupler le cours d'eau de l'Auroue, le lac des Sources de Donzac, le lac de la Tour des Templiers à Dunes, le Métau à Dunes. Les truites viennent d'une pisciculture de l'Aston, au pied du plateau de Beille, un camion spécifique contenant des cuves spécialement adaptées au transport des poissons, incluant l'oxygène pour les transporter dans les meilleures conditions, est venu directement les livrer sur le site.

Tout le monde peut pratiquer la pêche, n'oublions pas que la pêche à la truite est un bon moyen d'initier les enfants. Pour faire les premiers pas, pour démarrer en toute confiance, il suffit d'un petit équipement et l'on peut se procurer facilement les cartes de pêche soit au bar de La Bastide à Dunes soit par Internet, via le site de la fédération départementale de pêche, où l'on trouve une carte interactive et des lieux où l'on peut pêcher ainsi que la réglementation à respecter. Pour rappel : le nombre de truites à pêcher est de six par jour et par personne. L'AAPPMA du Brulhois de Donzac est une association qui regroupe cinq mairies : Donzac, Dunes, Saint-Loup, Sistels et Saint-Cirice. Elle organise régulièrement des lotos, des concours de pêche, des repas, afin de financer ces lâchers de truites. Le président de l'association Mathieu Laporte remercie tous les bénévoles pour leur implication.

D. LEMONNIER

Le loto de l'école remporte un beau succès

Le Petit Journal - Publié le 31/03/2025



Un loto a été organisé par l'APE de l'école de Dunes à la salle des fêtes le dimanche 23 mars.

Dès que nous avons pénétré dans la salle, nous avons eu l'impression d'être dans une salle d'examen, avec un silence absolu. Ce n'étaient que les enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents, amis et familles pour jouer au loto. Cette joie à crier pour une quine, une double quine et même un carton plein.

Pendant l'entracte, et même avant de commencer à jouer, les membres de l'APE proposaient des pâtisseries et des boissons chaudes ou froides. Les joueurs ont eu la possibilité d'acheter d'autres cartons, voire même d'échanger les cartons, afin de multiplier leurs opportunités. Les bénéfices seront utilisés pour contribuer aux activités culturelles et éducatives.

Les membres expriment leur gratitude envers les bénévoles et les acteurs pour avoir assuré le bon déroulement du loto.

CG82

Journée d'entretien des sentiers du Brulhois

La Dépêche - Publié le 08 avril 2025



L'association de bénévoles passionnés Les Sentiers du Brulhois, depuis 2006, œuvre chaque année afin de rendre accessible, praticable, les sentiers de randonnée. Consciencieusement, ils nettoient, défrichent, taillent, élaguent, balisent et posent la signalétique. Un travail qui n'est pas de tout repos pour permettre de partir en toute sécurité à la découverte des 64 kilomètres de chemins qui parcourent un territoire s'étendant sur 4 communes : Donzac, Dunes, Sistels et Saint-Loup. Quelle joie de randonner, de se changer les idées !

Quatre circuits de quelques heures ou d'une journée maximum sont proposés aux randonneurs, vététistes, cavaliers : le circuit du Brulhois, 30 km ; le circuit de la Tour, 14 km ; le circuit des Vergers, 11 km ; le circuit de Cachepiot, 10 km. Vous trouverez forcément votre bonheur ! Des randonnées en famille sous forme de promenades dominicales, itinérantes ou sportives. Et pas d'inquiétude, vous ne pouvez pas vous perdre, ces sentiers sont balisés par des marques de couleur ou des signalétiques qui ont pour objectif de vous guider le long d'un itinéraire déterminé, vous offrant à la fois des gages de confort et de sérénité. De plus, des plans bien détaillés sont disponibles sur le site des mairies concernées.

La journée d'entretien a eu lieu samedi 29 mars. Une quarantaine de bénévoles, dont les marcheurs de l'association « À pas d'loup », a été répartie en 8 équipes pour réaliser des travaux d'entretien. À leur grand désarroi, ils ont pu constater que de nombreux déchets jonchaient les parcours, 5 sacs de détritus ont été ramassés. L'association vous invite à avoir des comportements respectueux et à garder à l'esprit que les parcours n'existent que grâce à l'autorisation de passage qu'octroient les propriétaires et cela peut être révoqué à tout moment.

Renseignements auprès du président Daniel Veau.

Téléphone : 06 71 42 42 06 / Mail : d.veau@orange.fr

Correspondant de la rédaction du Tarn-et-Garonne

Un défilé haut en couleur pour le roi Carnaval

La Dépêche- Publié le 16 avril 2025



La directrice Caroline Chaptal, les institutrices et les Atsem ont réglé les derniers ajustements de leur spectacle. En effet, pour stimuler leur imagination et leur créativité et inculquer les valeurs du partage et de l'amitié, pendant plusieurs jours, les élèves de l'école primaire bilingue Jean-Baylet, à Dunes, ont confectionné avec plaisir le roi Carnaval. Ils ont été conviés à défiler avec celui-ci dans les rues de la bastide pour fêter la magie de carnaval, tradition séculaire.

Cet événement était organisé et encadré par l'Association de parents d'élèves (APE). Dans une ambiance colorée et festive, une panoplie de petites princesses portant des costumes flamboyants, de pirates et de sorciers grimés, ainsi que les petits bouts de chou de la maternelle, a paradé et égayé cette exubérante journée en dansant, chantant en occitan et en s'amusant devant de nombreux parents et grands-parents, enchantés de voir le passage du cortège et heureux du bonhomme Carnaval. Après un procès équitable, ils ont décidé de le mettre au bûcher.

Les réjouissances se sont poursuivies avec une soirée auberge espagnole dans la salle des fêtes des Bleuets.

Article et photo : D. LEMONNIER

En Moyenne Garonne, la collecte ne s'arrête plus les jours fériés

La Dépêche - Publié le 29/04/2025



Si vous habitez la communauté de communes des Deux-Rives, celle de la Lomagne tarn-et-garonnaise ou du Pays de Serres en Quercy, il va falloir vous y habituer. Ce jeudi 1er mai comme le jeudi suivant 8 mai, également férié, les tournées de ramassage des ordures ménagères (bac noir ou gris) et des recyclables (bac jaune) seront assurées par le syndicat mixte d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères (SMEEOM) de Moyenne Garonne.

"À l'exception du 25 décembre et du 1er janvier, il n'y aura plus de décalage des tournées lorsqu'une collecte coïncide avec un jour férié. Nous avons mis en place cette nouvelle organisation depuis le début de l'année mais elle s'est appliquée pour la première fois le lundi de Pâques", indique Isabelle Mignot, responsable de la prévention des déchets au syndicat qui a son siège à Auvillar (Tarn-et-Garonne). »

Si le SMEEOM a communiqué sur les réseaux sociaux et sur les panneaux pocket des villes de son territoire, certains usagers ont cru bon d'attendre le mardi 22 avril pour sortir leur container gris alors que la tournée a bien été assurée le lundi de Pâques, par exemple à Beaumont.

Les agents préfèrent travailler un jour férié en semaine, car ça leur permet de bénéficier d'un week-end complet.

"Les choses vont se mettre en place. Le décalage des tournées présentait bien plus d'inconvénients. Pour les usagers d'abord, qui oubliaient parfois le changement de date et sortaient leurs poubelles un jour trop tôt ou trop tard. Pour le service ensuite, car les semaines avec un jour férié on collectait moins et ça se reportait à la semaine suivante. Là, il y aura une meilleure prise en charge du service public. Et les agents préfèrent travailler un jour férié en semaine, car ça leur permet de bénéficier d'un week-end complet. Jusqu'ici, ils étaient obligés de travailler le samedi quand il y avait un jour férié en semaine."

Pierre-Jean PYRDA

De nombreux visiteurs au vide-greniers

Le Petit Journal - Publié le 05 mai 2025



Un vide-greniers a été organisé par Sandrine, présidente, et son équipe du comité des fêtes dans les rues du village le jeudi 1er mai.

Soixante-dix exposants ont eu la chance de déballer leurs produits pour répondre aux attentes des visiteurs. Le climat estival a été une source de joie pour les exposants. Pendant l'événement midi, les membres du comité des fêtes ont suggéré une petite restauration rapide aux visiteurs, exposants et acteurs.

Au vide-greniers, il y avait une multitude d'animations pour les enfants, comme des promenades en poneys avec les Écuries de Saint-Urcisse et des jeux gonflables. Une exposition de peinture a été organisée par la Maison des Peintres, se déroulant dans la salle des Templiers.

Les membres du comité des fêtes tiennent à remercier chaleureusement tous les acteurs, exposants, visiteurs et la municipalité pour avoir contribué au bon déroulement de cette journée.

CG82

La MAM Eloka s'active

La Dépêche - Publié le 06 mai 2025



Élodie et Karine, les deux assistantes maternelles de la MAM Eloka, ont organisé la chasse aux œufs de Pâques à Dunes, et par la même occasion, elles ont invité le relais petite enfance de la CC2R de Valence-d'Agen et les assistantes maternelles des alentours. Un matin sous le signe du chocolat, de l'amusement et des paniers bien remplis !

Des animations haut en couleur proposées aux 35 pioupious sous la responsabilité et le regard bienveillant des 15 assistantes maternelles, 14 ateliers ludiques (éveil musical, motricité, comptines...), ainsi que des modules d'inspiration Pikler, un véritable espace d'exploration pour les tout-petits, comme le triangle de motricité, l'échelle, l'arche ou encore le tunnel.

Ces jouets très appréciés ont été installés afin d'encourager les pratiques de motricité libre des enfants. Ces modules répondent parfaitement à leurs besoins moteurs, sensoriels et psychiques. Ils ont été développés par le docteur Emmi Pikler, pédiatre, psychopédagogue, auteure et éducatrice hongroise.

De nombreuses structures d'accueil s'inspirent aujourd'hui de l'approche piklérienne dans leur projet pédagogique pour accompagner l'enfant vers son autonomie, dans un cadre sécurisant et stimulant, sans pour autant intervenir dans leurs apprentissages. Les enfants de 1 à 3-4 ans, heureux, se sont bien défoulés et ont ensuite participé à une chasse aux œufs sur la pelouse du complexe Pôle Sud-Ouest. Tout était prévu pour que les bouts de chou passent un moment inoubliable.

D. LEMONNIER

Commémoration du 08 mai 1945

Le Petit Journal
Publié le 19 mai 2025



Le jeudi 8 mai à 11h30, Alain Alary, maire et ses élus ont convié les citoyens et les portedrapeaux qui se sont réunis devant le monument aux morts pour célébrer la commémoration en mémoire de nos anciens disparus à la guerre de 39-45.

M. le maire a lu le message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

« Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, avec la capitulation de l'Allemagne nazie. Cette journée est un moment historique majeur qui a mis fin à six ans de guerre en Europe et a permis de libérer les pays occupés par l'Allemagne nazie. Le 8 mai 1945, les forces alliées ont célébré la fin de la guerre en Europe par des manifestations de joie dans les rues des villes et villages européens. Cette journée a également été marquée par des cérémonies officielles, des discours de chefs d'État et de gouvernement, et des commémorations en hommage aux soldats tombés au combat. Le 8 mai 1945 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Europe, mettant fin à une guerre qui a coûté la vie à des millions de personnes et qui a causé des souffrances inimaginables à des millions d'autres. Cette journée est donc commémorée chaque année en Europe en tant que jour de la Victoire, pour se souvenir de ceux qui ont combattu et sacrifié leur vie pour la liberté et la paix ». Propos recueillis.

Crédits : CG82

Une journée à la ferme enchanteresse

La Dépêche - Publié le 20 mai 2025



Un bonheur de jouer et de partager ! Photo DDM, D. Lemonnier

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir et capturer la magie des personnes qui habitent les lieux, une famille authentique, en quête de sens, qui recèle des trésors cachés de gentillesse, d'écoute et de transmission. Une journée de quiétude et d'émerveillement qui a débuté par la sophro-balade avec une cinquantaine de personnes guidée par une sophrologue expérimentée, Sarah Scandone. Cette alliance bénéfique entre la marche et la sophrologie a permis aux participants de se reconnecter avec leur corps, leur esprit et la nature, une expérience unique qui a procuré des sensations de grande sérénité et de bien-être.

Ensuite, il y a eu l'immersion dans le monde du vin, un monde riche de traditions et de savoir-faire. Delphine Raspadori, sommelière, a animé trois ateliers découverte du vin de l'exploitation, offrant une immersion complète dans l'univers du vin : macération, fermentation alcoolique, en agriculture biologique, cépages traditionnels. Cela a permis de découvrir tout le processus de production, de la vigne jusqu'à la bouteille.

Une dégustation pour le plus grand plaisir des papilles a ravi les connaisseurs et les néophytes. Une journée bien chargée avec un atelier poterie, des jeux coopératifs pour tous avec l'association À tout jeux d'Astaffort, des chants occitans, un marché gourmand, une dégustation de miels locaux, des crêpes, des produits de la ferme.

D. LEMONNIER

Acte de vandalisme

La Dépêche – Publié le 10 juin 2025



C'est avec consternation que l'on a constaté la dégradation des jardinières situées près du terrain de tennis, le parking était jonché de végétaux détruits. Des actes malveillants gratuits, des agissements qui nuisent à l'embellissement de la bastide. C'est un préjudice, cela pénalise également les Dunois, cela a un coût pour la communauté. La mairie déplore de tels actes stupides, c'est affligeant de savoir qu'il existe des personnes irrespectueuses du travail d'autrui, les agents des espaces verts ont été déçus, contrariés de voir le fruit de leur travail saccagé, ils œuvrent toute l'année et se donnent beaucoup de mal pour le fleurissement de la commune et faire en sorte de la rendre attrayante.

Des Dunois se posent des questions sur la tonte des pelouses, la pousse des indésirables dans les allées du cimetière. Pas d'inquiétude, il est maintenant acté qu'il faut préserver la biodiversité, avoir une gestion raisonnée des tontes et encouragé des aménagements pour les insectes qui sont essentiels à notre écosystème. Des petites prairies ont donc vu le jour plantées de plantes pollinifères et nectarifères, véritable garde-manger. De plus, il a été installé des hôtels à insectes et comme décorations, deux ruches offertes par La Miellerie des Templiers et un socle de charrue offert par M. Routier.

Le but est de valoriser l'environnement au sein du village. En ce qui concerne le cimetière, depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, la mairie doit veiller au respect de la réglementation. Dorénavant, l'entretien s'effectue de manière mécanique ou manuelle et c'est une surcharge de travail pour les agents qui, parfois, "ne savent plus où donner de la tête" et on leur pardonne, c'est pour la bonne cause.

Merci aux agents des espaces verts pour leur dévouement et professionnalisme.

Crédits : D. LEMONNIER

Les vieux pistons font vibrer le Brulhois

Le Petit Journal – Publié le 12 juin 2025



Samedi 7 juin, l'Association des Vieux Pistons du Brulhois a organisé sa 6ème sortie sur les vieilles mécaniques. 29 tracteurs, 17 voitures de collection et 9 mobylettes ont pris le départ à Dunes. Les premiers ont emprunté les chemins de traverse en passant à Saint-Sixte, La Balerne et Donzac pour revenir à Dunes après une visite des chais de la Cave du Brulhois, rejoints par les voitures et les mobylettes. Spitfire, Panhard des années 50, Citroën B2 de 1925, Dyane, 2 CV et bien d'autres ont parcouru 88 km sur les routes du Lot-et-Garonne et du Gers. Quant aux mobylettes, elles ont effectué 55 km après une halte au Moulin de Cuq pour une visite documentée et à l'église de Lachapelle. Un déjeuner en musique animé par le groupe « Les Sisters » a clôturé cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. L'association donne rendez-vous pour sa Fête traditionnelle les 18 et 19 juillet 2026 sur le site des Templiers.

CG82

Fête de la musique

Feu de la Saint-Jean

Le Petit Journal – Publié le 26 juin 2025



Le samedi 21 juin, le comité des fêtes a mis en place la fête de la musique et le feu de la Saint-Jean au complexe du pôle Sud-Ouest.

De nombreux convives se réunissent pour profiter d'un moment de convivialité en savourant un repas préparé par les membres du comité des fêtes. La soirée a commencé avec une banda animée, puis s'est terminée avec un disco mobile.

Les enfants ont eu l'occasion de s'amuser en faisant des tours de poneys et de se défouler dans les structures en bois.

Vers 23h, en fin de soirée, les invités ont pu admirer le feu de la Saint-Jean qui a été allumé par un petit feu d'artifice. Vers 23h30, les convives ont tourné leur regard vers le ciel pour voir le spectacle pyrotechnique.

La soirée a été marquée par une atmosphère conviviale et joyeuse.

CG82

Rappels pratiques

Règlementation

- **Tonte**

Nous vous rappelons que les créneaux horaires pour l'utilisation d'appareils bruyants (tondeuses, débroussailleuses, etc...) sont règlementés de la manière suivante :

Autorisé : - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
 - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
 - le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le non-respect de ces horaires est soumis à une contravention de catégorie 3 soit 68.00 euros.

- **Brulage**

Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons que le brulage (végétaux, papiers, etc...) est strictement interdit et passible d'une amende maximale de 750.00 euros.

Information

Nous vous rappelons que le site internet de la Mairie est disponible à l'adresse suivante : **dunes82.fr**

Vous retrouverez sur ce site les actualités de la commune et les activités des associations.

L'arrêt du service téléphonique cuivre à Dunes pour la fin de l'année 2027

Le Syndicat mixte **Tarn-et-Garonne Aménagement** (anciennement Tarn-et-Garonne Numérique) avec son partenaire **Octogone Fibre** ont engagé la couverture de l'ensemble du Tarn-et-Garonne avec la technologie fibre optique.

A Dunes, **54 %** de la population bénéficie de ce service, soit 388 foyers raccordés sur 723 (au 31 mars 2025).

Dans la perspective de l'extinction du service cuivre historique fin 2027 sur votre commune, **le raccordement à ce nouveau réseau fibre va devenir indispensable pour conserver ou disposer d'un service téléphonique ou internet fixe.**

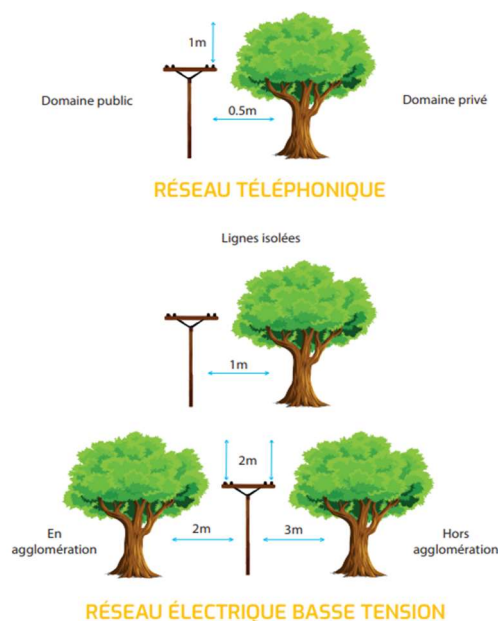
- Le raccordement au réseau fibre est incontournable, il est donc important de l'anticiper sereinement pour le faire dans de bonnes conditions : test d'éligibilité à réaliser sur <https://www.octogone-fibre.fr/eligibilite/>
- Pour tous les usagers qui souhaitent **maintenir un service téléphonique ou internet** fixe, il devient donc indispensable d'engager sa démarche en souscrivant à un abonnement à la fibre auprès de l'opérateur de son choix (liste disponible sur <https://www.octogone-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/> en remplacement de l'abonnement téléphonique et/ou internet, et de bénéficier d'un raccordement pris en charge dans le cadre du programme (sauf si des travaux structurants (fourreau ou poteau à installer, par exemple) sont à prévoir sur sa partie privée).

Opérateurs présents sur le réseau



- Nouvelle habitation – rénovation :

Afin d'obtenir un référencement de son habitation et pour obtenir son Point d'Accès au Réseau (PAR) gratuitement, dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'une rénovation, vous devez aller sur le lien : <https://www.octogone-fibre.fr/preparer-le-raccordement-au-reseau-fibre/>



- Rappel sur l'élitage :

La question de l'entretien des abords des réseaux de communications électroniques et, en particulier, de l'élitage des arbres à proximité des lignes aériennes de télécommunications est régulièrement posée. Contrairement aux réseaux électriques, afin de prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communications électroniques, **il revient aux propriétaires des terrains situés à proximité de ces réseaux d'entretenir les abords**, via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élitage des arbres. D'après l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. La loi du 23 novembre 2018 (ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications projetés. Pour information, **l'élitage est autorisé du 1^{er} août au 31 mars**.

- Vous constatez un dommage sur la fibre optique ?

N'attendez pas, vous pouvez faire la déclaration vous-même sur la plateforme : <https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr/?DSP=Octogone>

- Rappel :

Même si l'interlocuteur des usagers reste **toujours** l'opérateur commercial (souscription de l'abonnement), **Tarn-et-Garonne Aménagement** reste disponible en cas de souci de raccordement au 05.67.05.52.00 ou par mail à contact@82amenagement.fr

Plus d'informations sur <https://82amenagement.fr> et <https://www.octogone-fibre.fr/>

Page récréative

Sudoku

Niveau moyen

	7	9	8			5	2	
	1			6	2			
			9	5	4			
7	6	1					8	9
9	4						5	3
8	3					2	6	7
			2	9	3			
			4	7			1	
	9	7			8	3	4	

Niveau difficile

7				4		1		
8		6					5	3
3		5		2		7		
					4		7	
			1	3	8			
	8		9					
		3		8		9		1
2	7					4		5
		8		1				7

Rubrique des Administrés

Cette page est la vôtre

Inscrivez ici vos doléances, vos suggestions.

Elles seront toujours bien accueillies et considérées.

Remettez-les au secrétariat de Mairie.

Nom :

Prénom :

Dunes vue du ciel...

